

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 5 Avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 14 : EXPÉRIMENTATION DU PORT DE L'UNIFORME À L'ÉCOLE (2024-2026).
DÉLIMITATION DU CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En fin d'année 2023, la Ville de Denain a été retenue par le Ministère de l'Éducation Nationale pour participer à une expérimentation concernant la mise en place du port de l'uniforme à l'école durant les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026.

S'agissant d'un dispositif expérimental, la Ville a fait le choix de le développer sur un seul établissement public de niveau élémentaire en retenant celui qui aurait mobilisé la plus grande adhésion des parents et responsables légaux des élèves, après consultation de ces derniers.

C'est donc l'école élémentaire Michelet qui a été retenue dans ce cadre, avec un taux de 60,14% d'avis favorables des parents à la mise en place du port de l'uniforme à l'école pour leurs enfants.

D'un montant total de 200 euros par élève, un trousseau sera donc constitué et proposé en s'appuyant sur les préconisations de l'État en la matière, qui prendra en charge 50% du coût de celui-ci, le reste du financement de l'opération étant laissé à la charge de la Ville. Aucune participation financière des familles ne sera donc sollicitée dans ce cadre.

A l'issue de cette expérimentation le dispositif sera évalué par le Ministère de l'Éducation Nationale, en vue d'une éventuelle généralisation, pour les années à venir, du port de l'uniforme à tous les élèves des établissements scolaires du pays.



Considérant l'intérêt pour la ville de participer activement à cette expérimentation,

Considérant la proposition de la Commission « *Enseignement* » en date du mercredi 27 mars 2024,

Considérant la compétence du Conseil Municipal en matière d'éducation sur le premier degré,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le principe de cette expérimentation sur l'école élémentaire Michelet, qui a été désignée à l'issue d'une consultation des parents et responsables légaux des élèves.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables correspondants.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de mise en œuvre du dispositif ainsi que tous autres documents se rapportant à cette affaire.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire toutes les demandes de subventions ou de soutiens éventuels pouvant intervenir dans ce cadre, ainsi qu'à percevoir les recettes afférentes à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE.

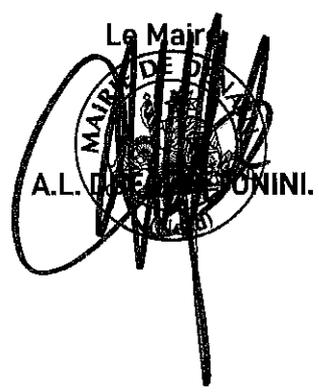
A voté contre : Monsieur TONNEAU.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Le Maire


A.L. TONNEAU

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....